

Crédits à la jeunesse !



Crédits à la jeunesse !

Modification du budget : crédits à la jeunesse !

Lundi 23 juillet, le conseil municipal a voté à l'unanimité une modification du budget 2018. L'objectif est de doter la communauté de communes de moyens financiers pour renforcer et développer ses services à l'échelle de la Gascogne Toulousaine. Pas de hausse des impôts locaux Malgré la conjoncture difficile et la baisse des dotations de l'État, le conseil municipal souhaite continuer à améliorer ses services. Pour y parvenir, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont baissé de 16 % en 2017.

Michel Touron, conseiller municipal qui préside la commission finance, explique : « Les économies d'échelle (ex : partage de certains frais avec le foyer Les Thuyas) et la remise en concurrence régulière de nos fournisseurs (gaz, assurance, téléphonie...) permettent de faire baisser les coûts de fonctionnement. » Anne-Cécile Delecroix, 1ère adjointe, déléguée à la jeunesse ajoute : « Nous avons voté à l'unanimité de nouveaux moyens pour la jeunesse. Ils sont pris sur le budget général sans hausse des impôts, grâce aux économies.

Nous avons décidé de faire appel à une société pour le ménage du centre de loisirs afin que les animatrices aient plus de temps avec les enfants et pour préparer les activités. Nous avons également décidé de financer une partie de l'entretien des locaux péris et extrascolaires sur le budget communal, en accord avec Rentrée le 4 septembre à l'alaé de Monferran-Savès la communauté de communes, soit +22 000 € environ par an pour les familles utilisatrices. »

Les autres marges de financement sont affectées : □ aux associations locales : le conseil a accordé 13 690 € de subventions en 2018, contre 12 470 € en 2017 (+ 10 %) et 11 950 € en 2016 (+ 4 %) ; □ à l'élaboration du plan d'urbanisme de la Gascogne Toulousaine (PLUIH), avec les volets « habitat », « climat » et « règlement de publicité » (12 600 € par an pour la commune de Monferran-Savès) ; □ et à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par la communauté de communes Gascogne Toulousaine (2 500 € par an).

Une intercommunalité plus solidaire

Le conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine a décidé, le 12 juillet 2018 de mutualiser les charges « jeunesse » (accueils péris et extrascolaires essentiellement) afin de faire supporter en partie (pour 25 %) le coût du service aux mairies dont les enfants sont majoritairement accueillis sur d'autres communes (Auradé, Beaupuy, Clermont-Savès, Lias, Fontenilles, Marestaing, Razengues et Ségoufielle).

C'est un premier pas

Pour le maire, Josianne Delteil, c'est un premier pas :

« je me suis battu pour que nous mutualisons les frais pour des questions d'équité : 25 % c'est le début, à terme j'espère 100 % ! »



2018-09-04_Rentree-alae-Monferran-Saves-04_BD.jpg